

Cher monsieur,

Dans votre courriel du 7 décembre dernier, vous avez attiré mon attention sur la possibilité de déposer devant l'Assemblée nationale une motion tendant à réunir la Haute Cour afin de prononcer la destitution du Président de la République, conformément à l'article 68 de la Constitution.

Je comprends tout à fait les raisons de votre colère, ainsi que les difficultés auxquelles les Français sont confrontés chaque jour, en particulier dans nos territoires ruraux et périurbains.

L'incompréhension face à un pouvoir exécutif qui reste sourd à ces problèmes, est légitime. Le ras-le-bol fiscal est réel. C'est pour cela que le Groupe LR a fermement combattu la hausse des taxes sur le carburant prévue dans le budget de l'Etat. Nous nous sommes également opposés à la hausse de la CSG sur les retraites. Enfin, nous proposons depuis longtemps d'exonérer les heures supplémentaires d'impôt sur le revenu et de charges sociales (Nicolas Sarkozy, l'avait fait en 2008 mais M. Hollande l'a supprimé ...).

Vous souhaitez que l'Assemblée « destitue le Président de la République ». Sachez que l'article 68 ne peut être utilisé que dans des cas très exceptionnels, et n'a d'ailleurs jamais été utilisé depuis la création de la 5ème République en 1958. Il ne peut pas l'être pour sanctionner un projet ou un programme politique, et ne peut l'être que si l'institution même de la Présidence de la République est mise en péril par le comportement du Président. Cet article n'est donc pas destiné à sanctionner la politique menée par un Président, mais à apprécier son rôle comme gardien de la Constitution.

En revanche, le Groupe LR propose de redonner la parole aux Français grâce à un référendum, car c'est avec leur assentiment que les réformes pourront se faire et que nous arriverons à faire changer les choses.

Vous pouvez compter sur les députés du Groupe LR pour être attentifs aux revendications qui se sont exprimées ces derniers jours, et continuer à lutter contre les mesures injustes de ce Gouvernement.

Bien cordialement.

Charles de la Verpillière

Député de l'Ain

Vice-président de la Commission de la défense nationale et des forces armées